



Cégep de Saint-Hyacinthe

POLITIQUE

Politique d'éducation interculturelle et internationale

Responsable : Direction des études et de la vie étudiante

Adoptée au conseil d'administration du 30 janvier 2018

Adoptée par le Conseil d'administration et révisée

1996

2004

2008

2018

Le genre masculin pour désigner des personnes est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

PRÉAMBULE

La présente politique se situe dans la continuité des orientations et réalisations du Cégep depuis 1980 en matière d'internationalisation de la formation. En effet, une première politique, adoptée en 1996, fut révisée en 2004, puis en 2008. Cependant, l'évolution des besoins de la communauté collégiale en matière d'éducation interculturelle et internationale a suscité une nouvelle réflexion portant sur les orientations de la politique en vigueur actuellement.

Par sa nouvelle Politique, le Cégep confirme sa volonté d'offrir, à ses étudiants et à l'ensemble du personnel, une vision et des stratégies favorisant une éducation citoyenne ouverte sur le monde au moyen de l'intégration des dimensions interculturelles et internationales dans les activités de l'ensemble de ses départements et services. Le lecteur trouvera à l'annexe 1 les différentes définitions du vocabulaire utilisé dans la présente politique.

FONDEMENTS

La Politique d'éducation interculturelle et internationale se fonde d'une part sur les lois et les politiques gouvernementales du Québec et d'autre part sur les orientations stratégiques, les politiques, les règlements et programmes du Cégep dont :

Le Projet éducatif

- Former des personnes autonomes aptes à agir en tant que citoyens engagés et responsables, et les préparer à accéder aux études universitaires ou au marché du travail.
- Contribuer au développement de notre collectivité et nous engager activement sur la scène nationale et internationale par notre dynamisme, notre caractère innovateur et la qualité de nos services.

Le Plan stratégique de développement 2015-2020

- Assurer l'ouverture, le développement et la consolidation des programmes d'études à l'international, à l'interculturel ou à l'implication communautaire.

PRINCIPES ET VALEURS

L'internationalisation de la formation et les actions menées par le Cégep comme établissement éducatif voué à la promotion de l'éducation citoyenne favoriseront les principes et valeurs suivants :

- Le respect des droits de la personne et de la dignité humaine;
- La reconnaissance et la valorisation de la richesse de la diversité culturelle de notre milieu;
- L'équité dans les rapports interpersonnels au sein de la communauté collégiale et avec nos partenaires;
- Le développement de la pensée critique face aux réalités sociopolitiques, environnementales et économiques des communautés culturelles et ethniques avec lesquelles nous interagissons ici ou à l'étranger;
- La promotion de la paix dans la compréhension de l'interdépendance des peuples et de la solidarité entre les nations;
- Le respect des principes du développement durable dans le choix de nos priorités et projets;
- Le partage des savoirs et la collaboration dans les projets et actions à caractère interculturel et international.

DESTINATAIRES

Au moyen de sa politique, le Cégep de Saint-Hyacinthe désire offrir la possibilité de participer pleinement aux défis de développement d'une société pluraliste dans le respect des valeurs déjà énoncées à ses étudiants actuels et diplômés, de l'enseignement ordinaire comme de la formation continue;

- tout son personnel : enseignants, professionnels, employés de soutien et cadres;
- ses partenaires.

OBJECTIFS ET CHAMPS D'ACTION

De façon plus spécifique, le Cégep poursuit six objectifs :

1. Sensibiliser à l'interculturalisme dans le Cégep

Cette sensibilisation implique que les étudiants puissent participer à des ateliers ou à des activités qui les rendent capables d'ouverture aux autres cultures, de partage et de solidarité, de travail avec des personnes de différentes origines, ici ou à l'étranger. Elle les rend conscients que les questions d'environnement, de santé, de droits de la personne, de pauvreté, d'équité sociale, peu importe où elles se posent dans le monde, les touchent directement comme citoyens d'un monde interdépendant.

2. Favoriser le recrutement des étudiants internationaux

Le Cégep se positionne dans le recrutement des étudiants internationaux en fonction des besoins et des réalités de chacun des programmes d'enseignement.

3. Favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants et des étudiants internationaux

L'accueil des nouveaux arrivants et des étudiants internationaux et leur intégration harmonieuse contribuera largement à enrichir notre milieu et à favoriser une meilleure compréhension d'autres cultures et nations.

4. Internationaliser les programmes

En poursuivant l'intégration progressive d'éléments à caractère interculturel et international dans les programmes d'études et dans les activités du secteur de la vie étudiante, plusieurs formules pourraient être utilisées, selon le cas, telles que

- les projets pédagogiques à caractère interculturel et international, l'ajout de composantes internationales dans certains programmes;
- la contribution de la diversité culturelle dans les programmes d'études et les activités du Service à la vie étudiante;
- le perfectionnement du personnel afin de faciliter l'appropriation de concepts et d'outils en matière d'internationalisation de la formation;
- les stages de fin d'études à l'étranger;
- l'apprentissage de l'anglais ou d'autres langues étrangères.

5. Favoriser la mobilité étudiante sortante et entrante

Le Cégep croit à la portée éducative de la mobilité étudiante et veut favoriser la participation et l'accès des étudiants aux études de courte durée, aux stages et aux échanges avec les provinces canadiennes et certains des pays partenaires à un plus grand nombre d'étudiants. À cet effet, il cherchera à développer des ententes de réciprocité avec des partenaires institutionnels, des entreprises et des ONG.

6. Favoriser la mobilité enseignante

Le Cégep encouragera les occasions d'échanges, de séjours de collaboration en enseignement ou en recherche et de supervision de stages internationaux à l'étranger et au Canada.

RÔLES ET PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

- **La Direction générale** approuve les projets des divers champs d'action de la Politique d'éducation interculturelle et internationale. Leur mise en œuvre relève de la responsabilité partagée de l'ensemble des services du Cégep selon leurs mandats spécifiques.
- **La Direction des études et de la vie étudiante** favorise l'enrichissement des programmes de formation en matière d'internationalisation et d'éducation interculturelle. Elle assure le suivi pédagogique des projets de mobilité étudiante et enseignante. Elle met en place, au sein du Service à la vie étudiante, un volet international et interculturel qui est un lieu de développement, de coordination, de conseil et de gestion des activités découlant de la Politique, et qui assume les responsabilités suivantes :
 - Il autorise le plan d'action annuel et les orientations en tenant compte des recommandations du comité;
 - Il participe au suivi pédagogique et de recherche des projets de mobilité étudiante impliquant une formation créditée ou non;
 - Il participe au suivi des projets pédagogiques de mobilité enseignante;
 - Il analyse et approuve les projets issus de la communauté collégiale et en recommande l'adoption en fonction des critères préétablis;
 - Il participe à l'analyse des projets issus de la Formation continue;
 - Il est responsable de la communication avec les partenaires externes et les bailleurs de fonds ainsi que de la collecte d'informations relatives aux différents programmes et projets interculturels et internationaux;
 - Il est responsable de mettre en place le processus d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants et des étudiants internationaux pour la formation ordinaire;
 - Il assure la sensibilisation du milieu en matière d'éducation internationale et interculturelle;
 - Il est responsable de la rédaction des ententes-cadres ou spécifiques avec les partenaires ici et à l'étranger, de leur signature par les ayants droit et de leur archivage;
 - Il planifie, encadre, coordonne, autorise et évalue les projets de stages;
 - Il travaille en collaboration avec les enseignants;
 - Il établit les procédures pour favoriser l'émergence et le choix des projets;
 - Il offre un accompagnement permettant la prévention et la résolution de conflits interculturels;
 - Il évalue périodiquement et réajuste au besoin les projets mis en œuvre en collaboration avec les parties concernées;
 - Il s'assure que, dans les projets et stages, l'aspect environnemental est respecté;
 - Il appuie les différentes directions dans leurs besoins spécifiques;
 - Il développe une programmation annuelle d'activités de sensibilisation à l'interculturalisme et fait les demandes de financement nécessaires;
 - Il encourage l'internationalisation de la formation;
 - Il appuie l'organisation du perfectionnement du personnel en matière de diversité culturelle et d'internationalisation des programmes.
- **La Direction de la formation continue** est responsable de l'élaboration des activités spécifiques offertes aux nouveaux arrivants et aux groupes particuliers, et du suivi pédagogique. Elle planifie et organise les activités de perfectionnement à l'intention des groupes internationaux qui en font la demande.
- **La Direction des communications et affaires corporatives** assure la promotion du caractère international des programmes, diffuse l'information relative aux projets interculturels et internationaux, et voit au respect de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Politique d'éducation interculturelle et internationale

- **La Direction des ressources humaines** assure la sensibilisation et le perfectionnement du personnel en matière de diversité culturelle et internationale, et la mise en œuvre de mesures incitatives à l'emploi pour favoriser l'implantation de la politique. Enfin, elle favorise l'accès à l'égalité en emploi des groupes ciblés par la loi.
- **La Direction des services administratifs** assure le contrôle budgétaire des activités et projets interculturels et internationaux.
- **Le comité international** est un lieu d'échanges et de discussion sur l'international et l'interculturel. Ce comité définit les objectifs et le plan d'action, assure et oriente les actions entreprises par le Cégep. Le comité international se compose des personnes suivantes :
 - La coordination de la gestion de l'organisation scolaire
 - La coordination du recrutement et du développement international
 - Le conseiller ou la conseillère pédagogique aux volets international et interculturel
 - La direction adjointe à la Direction générale, volet recherche et innovation
 - Trois représentants enseignants des secteurs technique et préuniversitaire
 - La direction adjointe à la Direction des études et de la vie étudiante (secteur vie étudiante)
 - Un représentant de la formation continue
- **Les enseignants** ont la responsabilité d'agir au nom du Cégep de Saint-Hyacinthe lorsqu'ils accompagnent des étudiants dans le cadre de stages internationaux ou qu'ils mettent de l'avant des projets de mobilité enseignante. Ils assurent l'encadrement pédagogique des stages crédités. Ils collaborent avec la Direction des études et de la vie étudiante à la planification, à l'encadrement, à la coordination et à l'évaluation des projets de stages crédités. Ils sont invités à participer à la mise en application de l'internationalisation des formations et à l'intégration pédagogique des nouveaux arrivants, des stagiaires et des étudiants internationaux.
- **Les étudiants** effectuent les stages en accord avec le Projet éducatif du Cégep. Ils poursuivent leurs études dans un contexte d'internationalisation de leur formation.

RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE

La Direction des études et de la vie étudiante du Cégep est responsable de l'application de cette politique.

ÉVALUATION

La politique sera évaluée tous les cinq ans et révisée s'il y a lieu.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration.

DÉFINITIONS

Aux fins de la présente politique, les termes suivants sont définis pour en faciliter la compréhension.

Accueil d'étudiants internationaux : Accueil d'étudiants venus d'autres pays, inscrits dans au Cégep pour y faire des études.

Développement durable : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement.

Éducation interculturelle : « Éducation basée sur le respect et l'apprentissage des connaissances et des habiletés reliées à la démocratie, le respect des droits de la personne et l'apprentissage de la diversité et de l'ouverture au monde ». (Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, MEQ, 1998)

Internationalisation de la formation : Processus institutionnel d'intégration des aspects internationaux dans les diverses dimensions de la vie de l'établissement de formation, afin de préparer l'ensemble de la communauté collégiale à participer activement à l'univers de plus en plus interdépendant dans lequel nous évoluons. (Association des collèges communautaires du Canada)

Mobilité étudiante : Échanges et stages de toute nature, crédités ou non. Il existe différentes formules de mobilité étudiante dans d'autres pays dont les stages professionnels en milieu de travail, les séjours d'études dans un établissement partenaire, les stages d'observation et de sensibilisation, les stages de solidarité ou de coopération internationale et les séjours linguistiques.

Mobilité enseignante : Opportunités pour les enseignantes et enseignants des cégeps d'enrichir leurs connaissances, leur expérience et leurs pratiques, tant sur le plan disciplinaire que pédagogique, grâce à la réalisation d'un séjour de perfectionnement, d'enseignement ou de recherche.

Nouveaux arrivants : En général, personnes venant vivre et s'intégrer à la société québécoise comme résident.